

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 FÉVRIER 2022 À 19 H, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Jean-Philippe Poulin
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

La directrice générale
et greffière-trésorière
par intérim : Emmanuelle Desrochers-Perrault

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 14.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2022.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE.**
- 10. DÉPÔT DU RAPPORT DE FIN DE PROJET - MISE EN VALEUR DU TOUR DU LAC YORK.**

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-403 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.
12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉDICTANT UN CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 22-304.
13. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.
14. REMISE EN VENTE DES TERRAINS VACANTS.
15. ENTENTE AVEC LA FQM POUR DU SOUTIEN EN INGÉNIERIE ROMAEU.
16. OFFRE DE SERVICE DE LA FQM POUR LA RÉDACTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
17. ENTENTE GÉNÉRALE DE SERVICES AVEC LA FQM POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE.
18. OUVERTURE DE LA PISCINE POUR L'ÉTÉ 2022.
19. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES « LA CELLULOSE ».
20. MODIFICATION DE LA FACTURE 2154.
21. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le l'ajout des points suivant au point 21 - AFFAIRES NOUVELLES :

- A) AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE D'ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES - DOSSIER 17M99991654 - CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.
- B) APPROBATION DE LA COMMANDE BV20007666 À BOIVIN & GAUVIN INC.

ET le retrait du point 17 - ENTENTE GÉNÉRALE DE SERVICES AVEC LA FQM POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux des assemblées spéciales du 13 et du 25 janvier 2022 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux des assemblées spéciales du 13 et du 25 janvier 2022 soient et sont adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour acceptation par les membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 217 476,63 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2282 à 2298, les dépôts directs 755 à 790 ainsi que les prélèvements 615 à 658 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 janvier 2022 et totalisant la somme de 217 476,63 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour approbation des membres du Conseil, le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2022 qui se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 janvier 2022 : 9 855,83 \$

Dépenses :

Au 31 janvier 2022 : 109 005,42 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au
31 janvier 2022 soit et est accepté sous réserve
de vérification par les membres du Conseil et par
les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport de la directrice générale et
greffière-trésorière par intérim, de la
directrice des Finances, du directeur du service
des Travaux publics et du directeur intérimaire
du Service de sécurité incendie sont déposés
auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de madame Isabelle Lemieux,
directrice régionale du ministère de la
Famille relativement au *Programme d'appui
aux municipalités pour l'aménagement d'un
Centre de la petite enfance*.
2. Lettre de monsieur Pierre Dumont, chef
d'équipe à la Direction régionale du
Contrôle environnemental du Bas-Saint-
Laurent/Côte-Nord/Gaspésie/Les Îles au
ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques avisant
la Ville de Murdochville d'un avis de non-
conformité relatif au dépôt des matières
résiduelles dans un lieu non autorisé.
3. Courriel de madame Katia Petit, coordon-
natrice gouvernementale de la sécurité
civile et sous-ministre associée à la
Direction générale de la sécurité civile et
de la sécurité incendie concernant l'accès
à des tests rapides de dépistage de la
COVID-19 pour les services de Sécurité
Incendie.
4. Note de « Vivre en Gaspésie » ayant pour
objet le solde migratoire positif de 2020-
2021.
5. Communiqué du Regroupement des MRC de la
Gaspésie relativement au *Fonds régions et
ruralité (FRR)*.
6. Copie d'une lettre transmise à monsieur
François Legault, Premier ministre du
Québec, et à monsieur François Bonnardel,
ministre des Transports du Québec,
concernant le rapport intitulé « *Le
transport aérien interrégional québécois en
piètre position. Un obstacle majeur au
développement des régions et de l'ensemble
du Québec* ».
7. Lettre de madame Vicky Lizotte, vice-
présidente à la vérification de la
Commission municipale du Québec concernant

un audit de conformité de la transmission de notre rapport financier.

8. Lettre de madame Marlène Marin, coordinatrice de la Maison des jeunes La Cellulose relativement à l'octroi d'un don provenant de l'enveloppe des contributions volontaires et à une demande d'exemption de paiement de loyer.

9. Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec ayant pour objet « *Votre part de la ristourne 2020 de la MMQ* ».

9. DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose pour information le rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Murdochville préparé par la firme Laforest Nova Aqua inc.

10. DÉPÔT DU RAPPORT DE FIN DE PROJET - MISE EN VALEUR DU TOUR DU LAC YORK.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose pour information le rapport final du projet de mise en valeur du tour du lac York préparé par monsieur Daniel Bujold, chargé de projet.

11. RÉSOLUTION 22-021 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-403 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Règlement 22-403 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 - soit et est adopté.

12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Philippe Poulin, qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Le projet de règlement 22-404 - RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX - est déposé auprès des membres du Conseil municipal.

13. RÉSOLUTION 22-022 - EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur André Côté, directeur intérimaire du service de Sécurité incendie pour l'embauche de monsieur Julien Bond à titre de pompier volontaire au sein de l'équipe de pompiers volontaires de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Julien Bond soit et est embauché à titre de pompier volontaire au sein de l'équipe de pompiers volontaires de la Ville de Murdochville et ce, à compter de ce jour.

QUE monsieur Bond soit inscrit à la formation pompier 1 pour la prochaine cohorte.

14. RÉSOLUTION 22-023 - REMISE EN VENTE DES TERRAINS VACANTS.

CONSIDÉRANT la résolution 21-053A par laquelle la Ville de Murdochville mettait en pause la vente des terrains vacants lui appartenant.

CONSIDÉRANT la demande toujours grandissante pour l'achat de terrains appartenant à la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le processus de vente des terrains appartenant à la Ville de Murdochville soit remis en marche.

QUE le dépôt exigé lors de la transmission d'une offre d'achat soit dorénavant de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$).

QUE les terrains suivants soient affichés sur le site de la Ville et à l'hôtel de ville :

Matricule	Lot	No civique	Rue	Superficie (m ²)	Évaluation municipale	Prix demandé
3125-41-3235	5 856 578	629-631	AVENUE CURÉS-ALLARD	483.1	1 000.00 \$	20 000 \$
	5 439 193	567	AVENUE MILLER	483.1	1 000.00 \$	20 000 \$
3225-04-2136	5 857 026	645	AVENUE DES PIONNIÈRES	580.6	1 200.00 \$	24 000 \$
3224-09-6840	5 857 145	725	2E RUE	545.4	1 100.00 \$	22 000 \$

15. RÉSOLUTION 22-024 - ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR DU SOUTIEN EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ROMAUEU.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité soit et est autorisée à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, la Municipalité conclue une entente avec la FQM.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont autorisées à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicables pour l'ensemble des municipalités.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soit et est autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

16. RÉSOLUTION 22-025 - OFFRE DE SERVICE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LA RÉDACTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'offre de la Fédération québécoise des municipalités

(FQM) pour la rédaction du contrat de travail du directeur du service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT le document "Offre de service" présenté par la FQM.

CONSIDÉRANT QU' en acceptant cette offre, la Ville de Murdochville obtiendra un gabarit complet pour les futurs contrats de travail d'employés cadres.

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, contacte les municipalités des environs afin d'obtenir un exemple de contrat de travail pour un directeur des Travaux publics.

QU'advenant qu'il ne serait pas possible d'obtenir un modèle ou que ce modèle ne corresponde pas au besoin de la Municipalité, la Ville de Murdochville accepte l'offre de Fédération québécoise des municipalités pour la rédaction du contrat de travail du directeur du service des Travaux publics et ce, aux conditions établies dans le document "Offre de service" présenté par la FQM.

17. ENTENTE GÉNÉRALE DE SERVICES AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

18. RÉOLUTION 22-026 - OUVERTURE DE LA PISCINE POUR L'ÉTÉ 2022.

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la piscine n'est pas ouverte pour la période estivale.

CONSIDÉRANT la demande des citoyens pour l'ouverture de la piscine municipale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une offre d'emploi soit préparée et transmise dans les médias habituellement utilisés afin de recruter des sauveteurs en vue de l'ouverture de la piscine à l'été 2022.

QU'advenant le fait que la Ville réussisse à trouver des sauveteurs disponibles pour combler les emplois offerts, les démarches soient entreprises pour faire l'entretien de la piscine afin qu'elle soit fonctionnelle à l'été 2022.

19. RÉSOLUTION 22-027 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES "LA CELLULOSE".

CONSIDÉRANT la lettre de madame Marlène Marin, coordonnatrice de la Maison des Jeunes la Cellulose, pour une dispense de paiement de loyer.

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes la Cellulose a dû défrayer des coûts pour l'installation d'une hotte de poêle dans son local.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville rejette la demande en ce qui concerne la dispense de loyer.

QUE la Ville de Murdochville octroie à la Maison des Jeunes la Cellulose une somme de 2 000 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 1 000 \$ chacun.

20. RÉSOLUTION 22-028 - MODIFICATION DE LA FACTURE 2154.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Martin Pelletier afin de rectifier la facture 2154.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-114 fut adoptée entre autres pour établir les coûts à être considérés pour l'établissement de cette facture.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville rejette la demande de rectification de la facture 2154 faite par monsieur Martin Pelletier.

21. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 22-029 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE D'ABDELNOUR ET DESROSIERS, NOTAIRES - DOSSIER 17M99991654 - CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la facture d'Abdelnour et Desrosiers, notaires, relativement au dossier 17M99991654

du Centre d'interprétation du
cuivre de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL
FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture
d'Abdelnour et Desrosiers, notaires,
relativement au dossier 71M99991654 au montant de
856,34 \$, taxes incluses, soit et est donnée.

**B) RÉSOLUTION 22-030 - APPROBATION DE LA COMMANDE
BV20007666 À BOIVIN & GAUVIN INC.**

CONSIDÉRANT la commande client BV20007666 à
Boivin Gauvin pour l'achat
d'équipements nécessaires au
service de Sécurité Incendie.

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette commande
s'élève à 4380,55 \$, taxes
incluses.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ
MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'approbation de la commande client BV20007666
à Boivin Gauvin pour l'achat d'équipements
nécessaires au service de Sécurité Incendie soit
et est donnée.

QUE, dès réception de la facture et des
équipements commandés, le paiement de la facture
au montant de 4380,55 \$, taxes incluses, soit et
est autorisé.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du
maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ
MINVILLE
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 36.



DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire



EMMANUELLE DESROCHERS-
PERRAULT
Directrice générale et
greffière-trésorière
par intérim